

Laurent, y compris l'île Brûlée et Fiddler's-Elbow ?

2. Quand a-t-il été nommé et quel salaire reçoit-il ?

3. Où demeure-t-il actuellement, au Canada ou aux États-Unis ?

4. S'occupe-t-il lui-même de sa besogne, ou l'affermé-t-il à d'autres ?

L'hon. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries) :

1. Madame Manly Cross, veuve de l'ancien gardien.

2. Nommée par décret en conseil du 2 janvier 1908, à \$550 par année.

3. Le bureau de poste du gardien du phare est celui de Gananoque (Ontario).

4. Madame Cross a fait rapport le 22 janvier 1908 que son fils exécutera le travail.

LA PRESENCE DE LA MILICE AUX FÊTES DU TROISIÈME CENTENAIRE.

M. SAM. HUGHES (Victoria) : Il y a peu de temps, j'ai posé une question au ministre quant à la présence de corps de milice aux fêtes du troisième centenaire à Québec cet été ; et j'observe qu'on affirme dans les journaux aujourd'hui que la milice ne s'y rendra pas. Je prie le ministre (sir Frederick Borden) de me renseigner à cet égard. Si la milice ne doit pas s'y rendre, quelle en est donc la raison ? Est-ce parce que le département est hors d'état d'opérer le transport des troupes ? Sinon, pourquoi s'abstient-on de l'envoyer sur les lieux ?

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense) : Il est inexact de dire que les troupes n'iront pas aux fêtes du troisième centenaire. Mais c'est un fait que des camps annuels d'instruction seront tenus, comme d'habitude, cette année, dans tout le Dominion, au lieu d'être tous tenus en un même point, à proximité de la ville de Québec, comme on l'avait projeté. Les exercices annuels des régiments urbains auront également lieu cette année comme d'habitude. La modification du programme que j'avais annoncé brièvement à la Chambre il y a trois ou quatre semaines, s'est imposée surtout en raison de la difficulté des transports. On concevra, facilement, j'en suis sûr, qu'un des principaux résultats que l'on doit avoir en vue, relativement à cette célébration du troisième centenaire, c'est la réunion à Québec du plus grand nombre possible de personnes pour assister à la fête. Il y a quelque temps, le président de la commission me fit observer que les compagnies de transport, chemins de fer et bateaux à vapeur, devraient avoir toute la liberté possible pour transporter à Québec et en ramener les visiteurs ; et il priait le département de la Milice de s'engager à ne pas effectuer le transport des troupes pendant un certain nombre de jours précédant la célébration, non plus que pendant un certain nombre de jours à la suite de cette célébration. On conçoit, en

M. TAYLOR.

effet, que les compagnies de chemins de fer pourraient en être sérieusement embarrassées. Nous avons fait de notre mieux pour trouver quelque moyen de surmonter la difficulté ; mais il a été constaté qu'elle ne pouvait l'être que partiellement. Nous avons donc jugé qu'il vaudrait mieux que les bureaux se sentent incapables de mobiliser 25,000 à 30,000 miliciens sur un point central comme Québec, c'est une histoire sans aucun fondement et parfaitement absurde.

Nous pouvons facilement mobiliser 40,000 hommes à un endroit central comme Québec, en quelques jours, sinon en quelques heures, si la nécessité s'en présentait. Mais à un moment où des centaines de milliers de personnes de toutes les parties de l'Amérique du Nord se dirigeront vers Québec par chemins de fer et par bateaux, on admettra que la question présente des difficultés. Les compagnies de transport n'étant pas en état de donner à la troupe l'accommodation que nous croyons qu'elle devrait avoir, cette partie du programme a été supprimée. Je ne suis pas libre de dire dans le moment ce qui sera fait pour faire participer les troupes à la célébration, mais le département de la Milice est prêt à coopérer avec la commission, de tout son pouvoir.

L'hon. M. FOSTER : Cette décision est définitive ?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui.

M. TALBOT : L'honorable ministre me permet-il de lui demander si c'est l'intention du département d'ordonner les manœuvres annuelles pour les corps ruraux ?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui ; et je me proposais de l'annoncer.

L'ENQUÊTE DU JUGE CASSELS SUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS.

M. R. L. BORDEN : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour je désire questionner le Gouvernement sur la faculté qu'aura le juge Cassels de continuer l'enquête qu'il a commencé il y a quelque temps. Vu qu'il entend donner la priorité à ses fonctions judiciaires—ce en quoi je l'approuve—et vu l'arrivée prochaine des vacances, quand espère-t-on pouvoir reprendre cette enquête, pendant un temps raisonnable et quelle possibilité aurait-on, d'ici au mois de janvier prochain, de la poursuivre d'une manière effective ?

Dans sa réponse le Gouvernement devra aussi tenir compte du fait que le juge Cassels a déjà annoncé que l'enquête sera longue, vu qu'il entend la faire très complète. Je voudrais savoir quand le Gouvernement espère que cette enquête sera reprise effectivement et terminée.

Sir WILFRID LAURIER : Je ne puis fournir aucun renseignement à mon honora-